

Communiqué

MANŒUVRES AUTOUR DE LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES : UN PROJET PEUT EN CACHER UN AUTRE !

Plusieurs informations de sources différentes permettent d'esquisser les probables stratégies gouvernementales visant la profession de psychologue.

Récemment, un groupe de travail composé de FFPP, SFP, SNP, AEP, CNU, FENEPSY... animé par une conseillère technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a étudié la question de l'allongement de la formation des psychologues.

Des psychologues représentant trois organisations syndicales, CGT, FSU et SUD ont rencontré cette conseillère technique. Elle affirme que ce groupe de travail était exploratoire et qu'il est actuellement suspendu sans que les conclusions des discussions n'aient fait l'objet de la publication d'un rapport, ni sans autre perspective pour le moment.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution du dispositif MonparcoursPsy, Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, a annoncé publiquement la volonté du ministère de la Santé de créer une profession de « psychologue en santé » qui pourrait ainsi agir sur délégation des médecins. Ces « nouveaux psychologues » devront disposer d'un référentiel de compétences pour pratiquer des psychothérapies homologuées qui pourraient être remboursées par la Sécurité Sociale. Le ministère de la Santé, espère-t-il gérer de la sorte la pénurie de psychiatres en organisant à moindre coût un transfert de tâches vers des psychologues sous contrôle ?

Les D.U., qui relèvent de l'autonomie de l'université et échappent à la responsabilité du ministère de l'enseignement supérieur, seraient susceptibles de contribuer au déploiement de ce référentiel. L'obtention du titre de psychologue ne serait plus la condition nécessaire et suffisante pour exercer puisque, dans certains domaines, des certifications complémentaires seraient exigées.

Il ne s'agit, ni plus ni moins, que de la remise en cause du titre unique de 1985, lequel jusqu'ici permet d'exercer dans l'ensemble des champs d'activité !

Les organisations signataires affirment l'indépendance de la psychologie vis-à-vis de la médecine. Elles dénoncent une manœuvre de contournement de cette indépendance et une vision exclusivement médicale des pratiques professionnelles du psychologue.

Elles s'opposent à toute possible création d'une nouvelle profession de psychologue en santé soumise à un référentiel réducteur qui porte atteinte au titre national unique de psychologue délivré par l'université sous la responsabilité du MESR et qui débouchera inévitablement vers une surenchère de formations lucratives réalisées par des organismes privés et mettra en péril l'unité de la profession.

Elles demandent un véritable investissement dans le service public pour répondre aux besoins de la population, en termes de prévention et de santé.

Les syndicats CGT, FSU, SUD demandent un financement des services publics à la hauteur des besoins de la population, en particulier pour une meilleure prévention et dans le champ de la santé une inscription dans un Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale responsable permettant la préservation de la santé pour tous, notamment pour les plus défavorisés.

